

APPEL À RÉSIDENCE / PHOTOGRAPHE CARTE BLANCHE EN ENTREPRISE

USIMAGES 2023 - BIENNALE CONSACRÉE À LA PHOTOGRAPHIE INDUSTRIELLE
AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE - DIAPHANE, PÔLE PHOTOGRAPHIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE



Photographie : Lucas Castel

USIMAGES - 15 avril au 18 juin 2023

Depuis 2015, Usimages met en place des expositions grand public autour de la thématique du patrimoine industriel.

La biennale questionne l'idée du travail dans ses représentations historiques et contemporaines, mais aussi dans son devenir et dans la manière dont les photographes actuels figurent ou interrogent la représentation formelle de cet univers.

Du 15 avril au 18 juin 2023, l'Agglomération Creil Sud Oise avec le concours de Diaphane, pôle photographique en Hauts-de-France, propose un parcours d'expositions sur le territoire. Pour sa cinquième édition, cette manifestation présente 12 expositions de photographies historiques et contemporaines autour du travail. Ces expositions grand public sont présentées en extérieur, dans des lieux de fort passage et dans des galeries.

SOUTIEN AUX JEUNES PHOTOGRAPHES / RÉSIDENTE CARTE BLANCHE

Dans le cadre de la biennale **USIMAGES**, Diaphane lance **un appel à candidature** en direction des jeunes diplômés en photographie, en vue de **deux résidences de création en entreprises** sur le Bassin creillois (Oise). Diaphane propose à de jeunes photographes de s'immerger au sein de l'entreprise, pour réaliser un travail personnel.

Quatre entreprises du Bassin creillois parrainent un-e jeune photographe pour une carte blanche. Cette résidence a pour but de :

- proposer un temps de résidence qui permet à l'artiste d'avancer dans sa création personnelle,
- renouveler les approches dans le domaine de la photographie d'entreprise,
- mettre en place une mémoire photographique des entreprises de ce territoire.

Diaphane, maître d'œuvre de cette opération, assure la coordination, et la direction artistique du projet.

DURÉE ET ORGANISATION DE LA RÉSIDENTE - CARTE BLANCHE

- Deux photographes sont sélectionnés.
- Chaque photographe travaille dans 4 entreprises.
- Il est demandé 1 semaine de présence par entreprise.
- 10 photographies par entreprise sont sélectionnées pour l'exposition.

Calendrier

Mars à avril 2022 : réception des dossiers
Mai 2022 : sélection des 2 photographes
Juin 2022 : rencontre et préparation avec les entreprises
Septembre à décembre : période de résidence
Janvier 2023 : production de l'exposition
Avril à juin 2023 : exposition dans le cadre d'Usimages

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : 30 AVRIL 2022

portfolio@diaphane.org

CONDITIONS MATÉRIELLES

RÉMUNÉRATION ET PRISES EN CHARGE

Diaphane prend en charge :

- **2 500 euros TTC**, montant forfaitaire qui couvre le temps de résidence,
- **500 euros TTC**, montant forfaitaire qui couvre les frais de repas,
- l'hébergement dans un appartement,
- le déplacement du domicile au lieu de la résidence,
- la production de l'exposition,
- la réalisation des tirages d'archives pour les entreprises.

DROITS

Les photographies restent la propriété du photographe.

Le photographe cède ses droits :

- dans le cadre de la diffusion de ses œuvres pour l'exposition Usimages,
- pour les photographies utilisées par la presse et par Diaphane dans le cadre de la communication de la biennale.

L'exposition reste à disposition de Diaphane pour une durée de 5 ans.

Toute autre utilisation reste soumise au versement de droits d'auteur au photographe.

Aucun droit n'est cédé à l'entreprise.

OBLIGATIONS DE L'ARTISTE

Les photographes-résidents :

- mènent une démarche de création personnelle,
- sont présents sur une période d'une semaine par entreprise,
- s'engagent à respecter le calendrier défini, à participer aux réunions préparatoires et aux restitutions,
- utilisent leur matériel de prise de vue,
- disposent d'une assurance couvrant leur responsabilité et leur matériel,
- veillent à déclarer leur rétribution de manière à être en conformité avec les règles du régime social dont ils dépendent.

À noter, un **véhicule personnel** est indispensable.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET SÉLECTION

Les dossiers de candidature devront contenir :

- **une note d'intention (1 page maximum)**
- **un CV artistique,**
- **un dossier artistique** présentant un panorama des productions récentes et un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche artistique.

Seuls les dossiers reçus sous forme électronique, en **fichier PDF** sont acceptés.

Les dossiers sont à envoyer sous forme électronique à l'adresse suivante :

fred@diaphane.org - Objet : Résidence Usimages - Nom du candidat.

Si les documents sont trop volumineux, merci d'utiliser « Wetransfer » (ou équivalent).